

# BOURSES JEUNESSE

2017



## TRACE TA VOIE

### NOUVEAUTÉS

- Bourses axées sur l'engagement et la persévérance scolaires
- Processus de mise en candidature simplifié
- Attribution de 20 bourses « Mérite » allant de 500 \$ à 1 500 \$ (selon le niveau scolaire)
- Attribution d'une bourse « Distinction » de 5 000 \$ (parmi tous les niveaux scolaires)
- Attribution de 30 bourses de 500 \$ tirées au sort (parmi toutes les candidatures admissibles reçues, tous niveaux scolaires confondus)
- Il suffit d'être membre de la Caisse pour poser sa candidature
- Appel de candidatures du 30 janvier au 28 février 2017

### 1. PRIX

CATÉGORIE	NIVEAU	NOMBRE DE BOURSES	MONTANT PAR BOURSE
Mérite (20 bourses)	Secondaire	5	500 \$
	Professionnel	5	1 000 \$
	Collégial	5	1 000 \$
	Universitaire	5	1 500 \$
Distinction (1 bourse)	Tous les niveaux	1	5 000 \$
Tirage au sort (30 bourses)	S. O.	30	500 \$
		<b>51</b>	<b>40 000 \$</b>

### 2. SÉLECTION ET ÉVALUATION

- Un jury, composé de membres dirigeants élus et nommés, évaluera chaque candidature éligible dans les catégories « Mérite » et « Distinction », et ce, selon une grille d'évaluation déterminée.
- Les employés, agents, représentants ou dirigeants de la Caisse Desjardins de Limoilou, ainsi que les personnes avec lesquelles ils habitent pendant la période du concours, ne sont pas admissibles au programme de bourses Jeunesse de la Caisse.
- La Caisse se réserve le droit de ne pas octroyer le nombre de bourses fixé ou d'en modifier la répartition si le nombre de candidatures reçues est jugé insuffisant ou si la qualité des candidatures reçues ne rencontre pas les critères d'admissibilité.
- Les candidatures ne répondant pas à la nature du programme ainsi qu'à son objectif de soutenir la persévérance scolaire et l'engagement ne seront pas retenues au programme de bourses Jeunesse de la Caisse.
- Les éléments suivants seront considérés dans l'évaluation des candidatures aux catégories « Mérite » et « Distinction » :
  - la qualité globale de la candidature et sa présentation
  - la clarté et la cohérence des réponses fournies
  - la démonstration de la persévérance scolaire et des défis relevés au cours de 2016-2017
  - la démonstration de l'engagement scolaire ou parascolaire au cours de 2016-2017
  - la démonstration de la performance académique au cours de 2016-2017 (relevé de notes officiel requis)

## Critères d'admissibilité

- Être membre de la Caisse Desjardins de Limoilou.
- Être âgé de 12 à 30 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Être étudiant à temps plein ou à temps partiel dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Comme stipulé par le Ministère, un individu est reconnu étudiant à temps partiel s'il respecte les conditions suivantes :
  - Secondaire et formation professionnelle : 76 à 179 heures d'enseignement par année
  - Collégial : 76 à 179 heures d'enseignement par session
  - Université (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles) : 6 à 11 unités (crédits) par session
- Être en mesure de fournir une preuve de scolarité officielle de l'établissement (ex. : relevé de notes)

## Critères de sélection pour les bourses « Mérite » et « Distinction »

### Catégorie « Mérite »

- L'étudiant doit démontrer un engagement significatif au niveau scolaire, social, communautaire, sportif ou familial.  
Exemples :
  - Participation au conseil étudiant ou à une association étudiante
  - Participation à des initiatives culturelles, communautaires, scientifiques, d'ingénierie, etc.
  - Rôle de leadership dans un sport étudiant
  - Bénévolat
  - Toute autre forme d'engagement pertinent
- L'étudiant doit démontrer une persévérance scolaire significative
  - a. La persévérance scolaire peut se manifester par :
    - i. La persévérance dans ses études malgré une situation particulière ou une épreuve (ex. : maladie, deuil, accident, ennuis familiaux ou financiers, etc.)
    - ii. Le maintien ou l'amélioration de la performance académique
- L'étudiant doit faire preuve de leadership, d'honnêteté, et également être inspiré et inspirant.
- L'étudiant doit faire preuve d'honnêteté et de motivation.

### Catégorie « Distinction »

- L'étudiant doit se démarquer par une performance académique exceptionnelle (moyenne académique générale).
- L'étudiant doit faire preuve de leadership, d'honnêteté, et également être inspiré et inspirant.

### Catégorie « Tirage au sort » (bourses de participation)

- S'ils le souhaitent, les étudiants peuvent soumettre leur candidature uniquement dans la catégorie « Tirage au sort ». De plus, les formulaires incomplets ou jugés non admissibles aux catégories « Mérite » et « Distinction », préalablement spécifiées par les étudiants dans le formulaire, seront automatiquement éligibles à la catégorie « Tirage au sort » (bourses de participation).

## 3. COMMENT PARTICIPER?

Remplir le formulaire en ligne de mise en candidature sur le site Internet de la Caisse, en spécifiant la catégorie pour laquelle la candidature est soumise, et le transmettre avant le **28 février 2017, 23 h 59**.

### Catégories « Mérite » et « Distinction »

Pour être admissible aux **catégories « Mérite » et « Distinction »**, l'étudiant doit répondre à toutes les questions respectives de ces catégories, en respectant la limite de mots indiquée. Il est important de préciser que pour la **catégorie « Distinction »**, un relevé de notes officiel sera exigé pour l'analyse de la candidature.

### Catégorie « Tirage au sort » (bourses de participation)

Les étudiants soumettant leur candidature exclusivement dans la catégorie « Tirage au sort », doivent obligatoirement répondre aux questions de la première partie du formulaire. Les formulaires dont la première partie s'avèrera incomplète seront systématiquement rejetés et jugés non admissibles.

## 4. DÉVOILEMENT DES LAURÉATS ET REMISE DES BOURSES

- Le dévoilement des lauréats du programme de bourses Jeunesse de la Caisse Desjardins de Limoilou s'effectuera lors d'un événement spécial au printemps. Les détails de cette activité parviendront aux candidats peu après la fin de l'appel de candidatures.
- Les bourses seront remises aux lauréats lors de cet événement spécial. Les candidats doivent confirmer leur présence pour remporter la bourse. En cas d'absence, les candidats devront désigner et confirmer la présence d'un représentant pour conserver leur admissibilité.
- Pour les bourses de la catégorie « Tirage au sort », les lauréats devront obligatoirement être sur place à l'événement. Ils ne pourront être représentés.

## 5. QUESTIONS?

Pour toute question, veuillez s.v.p. communiquer avec M. Jordan Roy, agent vie associative, à la Caisse Desjardins de Limoilou, par téléphone au 418 628-0155, poste 7125223, ou par courriel à [jordan.roy@desjardins.com](mailto:jordan.roy@desjardins.com).